

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le vendredi 10 avril 2026

DÉLIBÉRATION – CFVU-2026-FORMATION-17

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVE LES BORNES UNIVERSITAIRES 2026/2027

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 du Conseil d'administration en date du 03 octobre 2025 par laquelle Madame Karine BERGÈS a été élue Présidente de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les bornes universitaires 2026/2027, présentées à la commission de la formation et de la vie universitaire du vendredi 10 avril 2026 et annexées à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve à l'unanimité, les bornes universitaires 2026/2027, telles que définies dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le vendredi 10 avril 2026

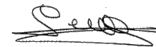
Fait à Créteil, le vendredi 10 avril 2026

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil



Karine BERGÈS

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 12
Quorum : 20	Votes exprimés : 23
Membres présents : 12	Pour : 23
Membres représentés : 11	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 23	Abstentions : 0

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*

Bornes universitaires de l'UPEC – Rentrée 2026

Pour l'année universitaire 2026-2027, les bornes s'étendent du 1^{er} septembre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1 avec stages et jury inclus.

1^{er} septembre
2026

30 septembre
2027

Pour toutes les années de licence, les bornes sont fixées au 30 septembre.

31 octobre
2027

Dérogation pour les années de fin de cursus des DEUST, BUT et LP, Ingé et M pour permettre aux étudiants de réaliser leur stage de fin de diplôme jusqu'à cette borne sous réserve que la soutenance et la délibération du jury se fassent avant le 31 octobre. Si fin de stage après les bornes, l'étudiant devra se réinscrire pour poursuivre le stage.